

Solidarités

par Vincent Berthet

Les formes de solidarité au service de la dignité humaine, dans un monde à la fois ouvert et cloisonné, évoluent et sont traversées par des questions de fond. Plus que jamais, pour reprendre le titre très réaliste d'un ouvrage tout récent, «Aider, c'est pas donné» (1).

un combat

En premier lieu, les pratiques de solidarité internationale impliquant des citoyens «de base», qu'il s'agisse d'action humanitaire ou de coopération au développement, connaissent des mutations. Pour le meilleur : conscience avivée des interdépendances mondiales, regard progressivement plus respectueux de la part des citoyens du «Nord» sur les cultures du «Sud», prise en compte de tous les facteurs de mal-développement, y compris de ceux qui atteignent les sociétés d'opulence moyenne... Et pour le pire : poussées récurrentes de nationalisme - européen, quel progrès ! - et de néocartérisme, repli des formes de solidarité, par une défiance renforcée vis-à-vis du politique, sur les actions immédiatement visibles, sans ambition quant aux causes du mal-développement, résignation plus ou moins assumée face à l'impérialisme du modèle anglo-saxon...

En France et dans l'Europe «nantie», les conceptions et les pratiques de solidarité à usage interne sont également débattues et changeantes. Pour une part, elles se réfèrent plus fortement à la pleine reconnaissance des droits de tous, y compris des plus pauvres ; celle-ci engendre certaines initiatives novatrices et des changements en profondeur dans les interventions sociales : un certain droit à la révolte est mieux admis, des formes d'action sociale effectivement promotionnelles se renforcent, l'iniquité d'une simple gestion des pauvres, dans des sociétés si riches, est admise au-delà de cercles militants restreints, dans le monde syndical par exemple (2)... L'utopie mobilisatrice de l'humanisme est aussi mise en avant bien plus fréquemment (3) ; ce regain de réflexion, et de débat, sur les ressorts de la solidarité est utile, car il permet d'améliorer les pratiques qui en découlent.

Cette percée de la dynamique des droits de l'Homme dans toutes ses extensions coexiste cependant avec de vieux réflexes, avant tout sécuritaires et normalisateurs, à l'égard des pauvres d'ici et d'ailleurs (4). On observe aussi une tendance à réduire chaque citoyen à ses caractéristiques économiques (capacités productives, capacités de consommation), ce qui est l'un des effets les plus pervers et insidieux de l'économicisme libéral, de par son potentiel d'exclusion et de marginalisation (5). Selon cette conception, la pratique de solidarité est de l'ordre du

(1) **B. Lecomte et Ch. Vadon**, *Aider, c'est pas donné*, Editions GRAD-RITIMO, 2000.

(2) Cf. le dossier «RMI : la fraternité sous conditions ?», *Economie & Humanisme* (en partenariat avec l'UNIOPISS, la MIFE de Belfort, la Ville de Besançon, et les Conseils Généraux de l'Ain, de l'Isère et du Rhône) n° 351, décembre 1999.

(3) *Economie & Humanisme* n'a pas en tous points été fidèle à ses références fondamentales. A tout le moins doit-on reconnaître sa vigilance et ses prises de position constantes contre les dérives de la ségrégation urbaine, contre les risques d'une logique d'aumônes non respectueuse des libertés des pauvres, contre l'indifférence aux aspects environnementaux, démographiques ou sociaux de la mondialisation.

(4) Il est possible que l'échouage imprévu des exilés Kurdes sur les côtes de France soit la cause de certains déliés. A moins que son caractère subit, tragique, exceptionnel ne vienne justifier un oubli des droits des autres peuples en mal de paix et de liberté.

(5) Voir plus loin la difficulté à «prouver qu'on est capable» évoquée par l'un des témoignages figurant dans ce dossier.

secours, alloué parcimonieusement, avec l'objectif, ou sous la condition, d'une conformité à certains critères de comportement, et surtout hors de toute perspective d'appui à ce qui pourrait ressembler à une organisation collective des pauvres. Le redira-t-on assez ? Cette perspective, des exemples le montrent constamment, n'est pas l'apanage d'une droite politique passéiste.

Entre ces conceptions contradictoires de la solidarité, qui sont parfois bien tranchées, mais souvent enchevêtrées dans une très grande complexité, la tension, quoi qu'en disent certains discours lénifiants de la conférence de Davos 2001, est extrême. Les humanistes de toutes affiliations ne peuvent qu'être sur la brèche. «La réponse aux aspirations d'immenses masses humaines à plus avoir, et aux aspirations de la totale humanité à plus valoir n'est pas un grand jeu, mais un grand dessein», écrivait le fondateur d'Économie & Humanisme (6) en 1959 dans des phrases qui, contrairement à d'autres de ses textes plus liés à un contexte français aujourd'hui très différent, n'ont pas pris une ride. «Nous ne sommes pas là au théâtre, mais en plein combat. Pour ne pas reculer. Pour ne pas mourir.»

des percées significatives ?

Face à l'interconnexion des manifestations du mal-développement et de leurs causes dans l'ensemble des sociétés (ou face à la nécessité de progresser, à propos de l'objectif de développement durable notamment, vers des solutions qui ne sont pas nationales), l'un des déficits des pratiques de solidarité réside dans le faible lien qu'elles nouent entre les protestations, les propositions, les initiatives appliquées à la situation française ou européenne et celles qui se construisent dans une optique Nord-Sud. C'est sur ce point précis, en prolongement de certaines expériences qui ont voulu rompre cette dichotomie et de la réflexion à leur sujet (7), que le dossier qui s'ouvre ici a été conçu. Il veut contribuer à soutenir les acteurs de solidarité qui ont conscience de l'incomplétude de leurs pratiques, et tous les lecteurs qui sont concernés par celles-ci (pouvoirs locaux, administrations du social, de la formation professionnelle et de la coopération internationale, milieux économiques...).

(6) **Louis-Joseph Lebret**, in *Manifeste pour une civilisation solidaire*.

(7) Il s'agit en premier lieu des pratiques de la Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la Coopération (Romans, Drôme) et du colloque «Insertion citoyenne et solidarité internationale» qu'elle a organisé les 13 et 14 octobre 2000. Mais on peut penser également à la façon dont certains collectifs d'agriculteurs ou de pêcheurs, certaines organisations de développement local ou de développement social urbain, certaines associations de solidarité internationale font vivre des partenariats et des pratiques décloisonnées en la matière.

Ce dossier a pour objectif de faire le point sur la relation entre citoyenneté et démarche d'«insertion» et d'explorer les liens qui peuvent exister entre l'accès pour tous à une citoyenneté de plein exercice et le développement des coopérations entre sociétés civiles, et spécialement entre individus économiquement ou socialement en difficulté, des divers continents. En ce sens, c'est bien l'interaction entre les termes formant le titre de ce dossier qu'il s'agit d'explorer, d'interroger, de renforcer.

■ Plus précisément, un certain nombre de questionnements se rapportent à l'objectif d'**intégration sociale** : dans quelle mesure, bien sûr, peut-on attendre de l'activité de solidarité internationale des bénéfices directs, ou plutôt indirects, en termes d'accès à l'emploi ? Mais plus profondément, en quoi le vécu de la fraternité avec le «lointain» peut-il avoir une vertu intégratrice dans la société au sein de laquelle on a expérimenté un certain nombre de situations d'exclusions ? Le pauvre, et *a fortiori* s'il est d'origine étrangère, doit-il pour être reconnu se situer - risques compris dans le cas des missions de secours sur les lieux de guerre ou de

Etre partie prenante et partie donnante

Exclusion, mondialisation, coopération, accès aux droits, démocratie, éthique... dans cette complexité qui nous dépasse et nous concerne tous, le problème philosophique fondamental est celui de l'Autre. Autrement dit, et en se référant par exemple à Alain Touraine (1), vivre ensemble est le fondement même de la démocratie, dans une société de «sujets actifs et participants». Ceci suppose la lutte contre toutes les exclusions et les enfermements, ici et là-bas, en s'interrogeant bien sûr sur leurs causes, et tout autant la lutte contre les inégalités, qui est souvent oubliée - y compris à la Banque mondiale dans son discours de repentance - alors que l'on parle de lutter contre la pauvreté. Parmi ces inégalités, celle qui concerne la liberté pour les hommes, et non seulement pour les capitaux et les marchandises, de circuler sur la planète commune : en effet, «pauvres, restez chez vous !», tel est aujourd'hui le slogan courant ; «l'accès, ou au contraire le non-accès, à la mobilité mondiale constitue le premier des facteurs de stratification sociale», analyse en ce domaine Sigmund Bauman (2). Faut-il donc pour être fraternel compter sur la main invisible du marché, ou continuer à se battre pour le droit d'asile, pour un accueil qui ne considère pas les hommes comme des marchandises, en un mot lutter pour la justice ?

Dans la même ligne, la lutte contre la «fracture sociale» fait l'unanimité ; tous veulent la paix sociale, la «cohésion sociale» - qui n'est peut-être qu'un mythe. Pour ravauder le tissu social, on parle d'insertion. Mais s'insérer, est-ce se faufiler pour trouver une petite place dans une société basée sur la conformité ? Théodore Monod propose, pour sa part, contre l'idée qu'il existerait une civilisation «supérieure», un «pluralisme convaincu et généreux». Et le sociologue algérien A. Sayad souligne un risque : «dans l'imaginaire social, l'intégration fabrique de l'identité, c'est-à-dire de l'identité, elle nie ou réduit l'altérité».

Quelle place, donc, dans ce contexte miné, pour l'intervention sociale et pour une action humanitaire, le tout dans cette démarche de lutte contre l'exclusion ? «Ce monde est dans une logique où les questions sociales constituent des appendices d'un fonctionnement des lois du marché, qui par sécurité suscitent leurs bonnes œuvres, l'humanitaire», écrivent Ph. Caumartin et A. Rouet (3). L'humanitaire doit donc s'interroger : son action n'est-elle pas désespérante ? N'est-il pas instrumentalisé au service de cet ordre qui fabrique des exclus, puis délègue des assistants pour aider ceux qu'il a rejetés ? L'humanitaire serait ainsi réduit à une logique de mise en conformité : loin d'insérer dans une société qui exclut, il s'adapterait à une condition subie.

Les urgences sociales et humanitaires sont certes réelles. Et il faut y répondre. Mais dans une perspective de rétablissement des droits : droit à l'éducation, au logement, à l'alimentation, à la paix... Saurons-nous un jour faire la part de l'urgence, de la générosité, de l'accueil... et celle du *charity business*, du paternalisme néo-colonial, du contrôle social ? La solidarité, avant d'être une vertu, est un fait social : nous sommes solidaires, jeunes et vieux, malades et bien-portants, usagers de l'eau, de l'air et des ressources de la terre. Il est difficile d'en être conscient, dans un monde de compétition et de conflits d'intérêts.

La conscience qu'a chacun de sa propre utilité sociale constitue une part essentielle de l'accès à une pleine citoyenneté, dans un mouvement qui le rend «partie prenante et partie donnante». Pour s'en sortir, il faut «pouvoir dire Je», estime Monique Sassier (4). Et A. Jacquard de prolonger : «pour pouvoir dire Je, il faut que l'on m'ait dit Tu».

Jacqueline Aimot

Co-fondatrice de la Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la Coopération, Romans

(1) Cf. le titre de son ouvrage récent, *Pourrons-nous vivre ensemble ?*, LGF-Livre de poche, Paris, 1999.

(2) in *Le coût humain de la mondialisation*, Hachette Littérature, Paris, 2000.

(3) in *Du bon usage de l'exclusion*, Desclée de Brouwer, Paris, 2000.

(4) In **S. Karsz** (dir.), *L'exclusion, définir pour en finir*, Dunod, Paris, 2000.

catastrophe - dans la position d'un «super-citoyen» ? Quelle est la puissance, dans une perspective d'insertion, de la logique du don - certains étant «socialement absents» parce qu'ils n'ont jamais pu donner, parce qu'ils ont toujours été, en France, en situation de recevoir ou de demander ? Comment apprécier les parts respectives de l'«effort» individuel et de la dynamique collective dans un processus d'intégration ?... L'ensemble de ces questions contribue à renforcer la répulsion que l'on peut nourrir à l'égard de la connotation très passive du terme «insertion» (8).

■ Par rapport à l'objectif d'une **solidarité** (de type humanitaire ou à long terme) vis-à-vis des sociétés pauvres et (ou) marquées par la guerre, il s'agit de comprendre, notamment à l'écoute de «partenaires» du Sud, ce que changent les opérations de solidarité internationale impliquant des «pauvres» des pays du Nord, et non, comme la plupart du temps, des «riches». Renouvellent-elles, en dépit du risque d'une «exportation de leur mal-être», les termes de la coopération internationale ? Permettent-elles de parvenir dans la coopération à cette réciprocité plus authentique qu'appellent de leurs vœux tous les acteurs de la «coopération décentralisée» (9) ? Le thème du dossier amène également à s'interroger fondamentalement sur ce qui fait l'efficacité de la solidarité internationale : apports matériels ou apports de savoir technique - forcément unilatéraux -, relations interculturelles, prises de conscience partagées, construction d'une société civile mondiale... ; et sur la responsabilité particulière de la société civile (et au sein de celle-ci, des ONG) dans la construction de rapports internationaux plus égalitaires (10).

■ Ces réflexions ne sont pas sans rapport, et par de multiples canaux, avec ce qui se vit et se pense, plus ou moins confusément, sur la **citoyenneté** : qu'est-ce qu'être citoyen aujourd'hui, et donc dans quelle dynamique collective peut-on envisager d'être inséré, alors que la mondialisation culturelle, la construction européenne et les flux migratoires, notamment, ont déplacé les repères habituels de l'appartenance citoyenne ? Les opérations couplant accompagnement vers l'insertion et solidarité internationale - à l'instar des opérations de «mobilité européenne» des jeunes peu qualifiés - n'auraient-elles pas pour spécificité essentielle d'ouvrir un droit à la relation internationale, et donc à l'accès à une certaine citoyenneté internationale, à ceux qui personnellement n'en auraient pas les moyens ? Les «itinéraires d'insertion» personnels vécus par un certain nombre d'usagers de ces opérations ne valident-ils pas l'émergence d'une nouvelle appartenance, d'une nouvelle forme de citoyenneté, relativement déspatialisée, mais non sans cohérence et sans intensité humaine ?

Autour de ces questions, ce dossier (dans une première partie sur le contexte et les enjeux de fond, puis dans une seconde qui présente et analyse des pratiques innovantes) propose des contributions, volontairement très diverses, d'auteurs eux aussi divers. Ainsi, sera prise en compte la tension entre la nécessaire pluralité des formes de solidarité «citoyennes», en correspondance avec la complexité des phénomènes sociaux et la libération des capacités d'agir au service de «l'humain dans l'homme».

(8) Lire sur ce point l'article d'ouverture du dossier «RMI : la fraternité sous conditions ?», op. cit.

(9) Aspiration présente en particulier dans les coopérations ordonnées aux problèmes urbains.

Cf. S. Allou,

Ph. Di Lorenzo (dir.), *Coopération décentralisée au développement local urbain en Afrique. Des pratiques en débat*, Editions du GREP, Paris, 2000.

(10) Cf. l'éditorial de ce numéro ou encore le compte-rendu de la session 2000 d'Economie & Humanisme, «Du local au mondial, construction du bien commun et pratiques de participation» (disponible auprès du secrétariat de la revue).